

Thème : Accompagnement personnalisé

Exposé du cas

Afin de préparer l’organisation de l’accompagnement personnalisé dans les classes de seconde du lycée où vous êtes nouvellement nommé(e), vous participez à une réunion de l’équipe pédagogique. Le but est d’élaborer un projet qui sera ensuite soumis au conseil pédagogique.

Question

Comment l’équipe des professeurs de mathématiques peut-elle contribuer à la mise en œuvre de l’accompagnement personnalisé ?

Documentation fournie avec le sujet

Extrait de la circulaire n° 2010-013 du 29 janvier 2010 sur l’accompagnement personnalisé au lycée d’enseignement général et technologique.

[...] Principes de l’accompagnement personnalisé.

L’accompagnement personnalisé est un temps d’enseignement intégré à l’horaire de l’élève qui s’organise autour de trois activités principales : le soutien, l’approfondissement et l’aide à l’orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s’adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L’horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l’établissement. L’accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d’un suivi plus particulier d’un ou de quelques élèves, via l’usage des technologies de l’information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d’initiative et d’organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

Au sein de l’établissement, l’accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation pour chaque élève. [...]